

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 3 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Lucie LANDUYT - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Étaient excusés :

Véronique GOBERT qui donne pouvoir à Nicole COTILLON
Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND
Thomas POINT qui donne pouvoir à Sylvain MIRANDE
Patrick PASTUREAU

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 10/02/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, sans modification.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Vivre Ensemble

- Manifestations de l'année

Plusieurs dates ont été arrêtées pour cette année 2025 lors de la dernière réunion. La commission a avancé sur l'organisation de ces différents temps forts :

- le repas des aînés le samedi 12 avril
- les cérémonies des 19 mars (18h30), 8 mai (9h30) et 11 novembre (9h30)
- l'exposition des 17 et 18 mai
- l'animation "village en"bullant" par la Colporteuse le mercredi 4 juin (14h à 19h)

Pour information, le marché de Noël du comité des fêtes devrait se tenir les 22 et 23 novembre.

- Projet de document unique de demande de subvention

Dominique Mallaisé et Christelle ont eu un temps de travail pour élaborer un formulaire unique de demande de subvention pour les associations sollicitant une aide de la commune. Cette nouvelle approche avait déjà été évoquée en commission finances pour faciliter l'étude des demandes.

III – Avensia : orientations phase 2

Le bureau d'études AVENSIA a terminé les missions que nous lui avons confiées : Tranche ferme et tranche optionnelle 1. Le coût de cette tranche optionnelle n°2, qui comprend le programme détaillé et l'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre, s'élève à 17 525,00 € HT.

TRANCHE FERME mission « Études pré-opérationnelles, scénarios de faisabilité, préprogramme »		
Lancement études		
réunion	375,00 €	0,5
État des lieux		
production	1 400,00 €	2
réunion	750,00 €	1
Faisabilité / scénarios		
production	7 000,00 €	10
réunion	375,00 €	0,5
Scénario final		
production	1 400,00 €	2
réunion	750,00 €	1
Pré-programme		
production	3 850,00 €	5,5
réunion	750,00 €	1
TOTAL (€ HT et jours)	16 650,00 €	23,5
TRANCHE OPTIONNELLE 1 mission « Concertation avec les usagers : élus, personnels, associations, habitants ».		
production	2 800,00 €	4
réunion	3 000,00 €	4
TRANCHE OPTIONNELLE 2 mission de programmation		
Programme détaillé		
production	2 100,00 €	3
réunion	375,00 €	0,5
Assistance consultation de maîtrise d'œuvre		
production	12 425,00 €	18,5
réunion	2 625,00 €	3,5
TOTAL (€ HT et jours)	39 975,00 €	57
TVA 20 %	7 995,00 €	
TOTAL TTC	47 970,00 €	

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour lancer la tranche optionnelle n°2 avec AVENSIA, pour un montant de 17 525,00 € HT.

IV – Vente parcelle n°5 au Lotissement Les Charmes

M. Dylan GROUSSET et Mme Julie DELAVault ont obtenu un avis favorable pour leur permis de construire sur la parcelle n°5 du Lotissement Les Charmes d'une superficie de 828 m² avec une valeur de 22 € / m², soit un montant total de 18 216 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer chez le notaire la vente de la parcelle n°5.

V – Avis consultation SCEA LES AUGIRONS à Voulmentin

La SCEA Les Augirons, exploitation agricole située à Voulmentin, a un projet d'extension de la partie volaille (passant de 36 719 à 37 000 emplacements) et de déconversion des terres et de l'exploitation porcine pour atteindre un effectif de 600 places de porcs à l'engraissement.

Le conseil décide d'émettre un avis favorable pour ce projet agricole.

VI – École : géothermie

Mme le Maire présente un tableau récapitulatif des consommations annuelles électriques et fioul du bâtiment

La mission du CRER (assistance à maîtrise d'ouvrage) se décompose en 5 étapes.

Mme le Maire propose de valider les 2 premières étapes, afin de connaître plus précisément le dimensionnement nécessaire de l'installation :

- Assistance à la conduite de projet pour un montant de 750 € HT,
- Assistance pour la sélection d'un bureau d'études fluides de 1 875 € HT.

Mme le Maire poursuit la recherche de subventions sur ce type de projet.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer le devis pour les deux premières étapes, pour un montant de 2 625 € HT.

VII – Convention retraite CNRACL 2025 à 2027, avec le CDG79

Le conseil avait signé une convention avec le Centre de Gestion 79 pour que les agents soient épaulés lors de la constitution du dossier de retraite.

Cette convention peut être renouvelée pour la période 2025-2027. Le coût annuel de l'adhésion à ce dispositif s'élève à 50 € par an.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour renouveler la convention retraite CNRACL avec le Centre de Gestion 79.

VIII – Protection Sociale Complémentaire : Mandat CDG79

Le Centre de Gestion lance une consultation pour choisir un organisme pour les couvertures santé et prévoyance. En participant à cette consultation, la commune pourra bénéficier de garanties et tarifs plus avantageux qu'en consultant de manière isolée.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour donner mandat au Centre de Gestion pour consulter les organismes et souscrire au nom de la commune.

IX – Suppression emploi agent de maîtrise

Depuis le départ en retraite de notre agent technique, nous n'avons plus d'agent titulaire classé en catégorie C – Agent de maîtrise. Nous pouvons donc supprimer cet emploi permanent d'Agent de Maîtrise, à temps complet, de catégorie C, relevant du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux et modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour supprimer le poste d'agent de maîtrise catégorie C.

X – Convention ADAPEI79 : modalités pratiques et financières

3 candidats ont postulé pour le poste d'agent technique à mi-temps. Ils ont été reçus par Mme le Maire et l'agent technique en poste.

L'un de ces 3 candidats, travailleur handicapé, peut être mis à disposition par l'ADAPEI pendant 1 mois 1/2, les lundis, mardis, toute la journée, et le mercredi matin. Cette prestation sera facturée 16,95 € HT de l'heure.

Mme le Maire a validé cette convention de mise à disposition pour la période du 10 mars au 16 avril.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Madame le Maire à signer la convention.

XI – Agglo2b : caméras VIZZIA

Pour faire face à la recrudescence des dépôts sauvages, l'Agglo2B a investi dans un parc de caméra pour enregistrer ces méfaits et pour permettre l'établissement de contravention. Toutes les communes de l'Agglo vont adhérer à ce dispositif, mais les caméras seront installées prioritairement sur les sites sensibles. Le coût du loyer mensuel d'une caméra est de 700 €.

Le conseil municipal :

- Approuve les modalités du projet ainsi que la convention type proposée par l'Agglo2B pour lutter contre les dépôts sauvages ;
- Approuve les modalités financières qui prévoient le reversement par la commune à l'Agglo2B d'un loyer mensuel pour la mise à disposition de la caméra, d'une part de 30% des recettes d'amendes administratives réellement perçues ;
- Autorise Mme le maire à signer la convention type avec l'Agglo2B lorsque la commune aura une ou plusieurs caméras sur son territoire.

XII – Questions diverses

- Inauguration : MAM, Épicerie, Périscolaire, Rue de la Croix Bernier et borne ;

Malgré le sinistre en cours pour les zones en résine beige sur les trottoirs de la rue de la Croix Bernier, une inauguration globale de ces différents projets aboutis pourrait être envisagée, sous forme d'une déambulation entre les différents lieux. La date du jeudi 12 juin est retenue, à partir de 17h.

- Orchestre à l'école.

L'équipe pédagogique renonce finalement à déposer un dossier de candidature pour ce dispositif.

- Logements sociaux.

Mme le Maire va rencontrer les différents bailleurs sociaux pour discuter de plusieurs pistes pour la construction de nouveaux logements.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD